

COMMUNE D'ARQUIAN (NIEVRE)
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FEVRIER 2022

Présents : Mme Cécile BECKER, Maire, Mmes Anne BERNARD, Aurélie CIESIELSKI, Elisa LOISEAU, Anne METAS, Elodie MONTAGU, Marion TAPIN et M. Bertrand AVRIAL, Christophe BERTRAND, Emile GUIONIE, Stéphane LAVERT.

Absents excusés : Mmes Sandy GUEDJ (pouvoir à Mme Anne MÉTAS), Sylvie SENERY (pouvoir à Mme Cécile BECKER) ; M. Michel POIRIER (pouvoir à Mme Élisabeth LOISEAU)

Secrétaire de séance : M. Émile GUIONIE.

Madame le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu de la séance du 06 décembre 2021. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

I. ACHAT DES TERRAINS CHAILLOY

La municipalité a pris une décision de principe le 14 décembre 2020 pour l'acquisition d'un ensemble de terrains appartenant à Mme CHAILLOY Suzanne : place de la Bascule, Route de la Celle, route de la Basserie et à l'arrière de la mairie-école.

Le conseil municipal, par délibération du 06 septembre 2021 avait fait une proposition d'acquisition des terrains de Mme CHAILLOY pour un montant global de 4.000 €. Le Conseil départemental de la Nièvre a accepté la levée de l'hypothèque pour une offre d'achat de la commune à hauteur de 5.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir les parcelles A749, A630, A631, A637, A498, A815 et ZT04 appartenant à Mme Suzanne CHAILLOY pour un montant global de 5.000 € ;
- Autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à cette acquisition.

II. TARIFS MUNICIPAUX 2022

Madame le Maire propose la reconduction des tarifs 2021 pour la location de la salle des fêtes, les concessions au cimetière et au colombarium, l'assainissement, le droit de place et la location de la chasse communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs municipaux pour l'année 2022 comme suit :

SALLE DES FETES JEAN CARRIES

1° PERIODE D'HIVER : du 15 septembre au 15 mai

COMMUNE : 180 € pour un forfait de 2 jours
HORS COMMUNE : 300 € pour un forfait de 2 jours

2° PERIODE D'ETE : du 16 mai au 14 septembre

COMMUNE : 150 € pour un forfait de 2 jours
HORS COMMUNE : 250 € pour un forfait de 2 jours

3° CAS PARTICULIERS :

A) ASSOCIATIONS D'ARQUIAN : Gratuit toutes saisons jusqu'à 3 manifestations dans l'année ; 55 € à partir de la 4ème manifestation.

B) ASSOCIATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE :

HIVER : 150 € par jour
ETE : 120 € par jour

C) VINS D'HONNEUR : 70 € toutes saisons.

D) MENAGE : 200 € toutes saisons.

DROIT DE PLACE

Le droit de place ponctuel : 5 €

Le droit de place régulier, à raison d'un stationnement par semaine pour au minimum quatre stationnements : 10 € par mois.

CIMETIERE

Les tarifs des concessions du cimetière :

- Concession perpétuelle : 140 €
- Concession trentenaire : 95 €

COLUMBARIUM

Les prix de mise à disposition d'un emplacement au columbarium :

- 135 € pour 15 ans,
- 310 € pour 30 ans.

DIT que les cases ou cavurnes ne pourront contenir que des urnes contenant des cendres des personnes habitants sur la commune d'ARQUIAN en résidence principale ou secondaire.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les tarifs d'assainissement collectif :

- Part fixe au compteur : 10,00 € HT
- Le m3 consommé : 1,80 € HT.

CHASSE COMMUNALE

Le tarif annuel de location des terres communales pour la chasse municipale :

- 650 € pour la saison 2022 à la Société de chasse d'Arquian.

III. PROJET DE RÉHABILITATION DE L'ÎLOT INCENDIÉ

L'ensemble des terrains ainsi que le bâtiment du fournil étant soit déjà soit très prochainement propriétés de la commune d'Arquian, le conseil municipal doit élaborer un projet de réhabilitation de l'îlot incendié situé à

l'angle de la rue Sobiesky et de la départementale 957. Agathe Person, architecte qui avait réalisé son projet de fin d'étude sur cette réhabilitation, a dessiné de premières esquisses de cet espace public. M. Émile GUIONIE précise qu'il s'agit d'un document de travail qui peut servir de base à l'élaboration d'un projet s'adaptant aux besoins.

Une première réunion de travail avec l'ensemble du conseil municipal est programmée lundi 28 février 2022 à 18 heures à la salle Carriès.

IV. FORET COMMUNALE – TARIFS DES AFFOUAGES 2022

Le technicien de l'Office national des forêts (ONF) a informé la commune que les arbres de la forêt communale vendus cet hiver ont été abattus. Les lots (parcelles 1a, 2a et 3a) vont donc pouvoir être attribués aux affouagistes par tirage au sort.

Les candidats aux affouages sont nombreux cette année. Aussi, le conseil municipal, sur proposition de M. Bertrand AVRIAL, garant des bois, a choisi de privilégier les affouagistes d'Arquian. Il rappelle que ce bois est destiné à l'usage domestique des affouagistes. De l'huile bio est fournie gratuitement aux affouagistes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Maintient le tarif de l'affouage à 2 € le stère, pour 2022 ;
- Rappelle que les affouagistes doivent respecter le règlement des affouages adopté le 14 décembre 2020 par le conseil municipal.

V. SECURITE DANS LA TRAVERSEE DU BOURG

Mme le Maire rappelle que, depuis plusieurs années les différentes municipalités, ont tenté de mettre en place des aménagements permettant de limiter la vitesse dans la traversée du bourg en sécurisant le cheminement piétonnier. Or, il s'avère que les différents aménagements ne sont pas totalement satisfaisants. Un rendez-vous a eu lieu avec Nièvre Ingénierie du Conseil Départemental de la Nièvre qui peut assister les maîtres d'ouvrage.

Il est proposé de recevoir, lors d'une prochaine réunion de conseil municipal, la technicienne de Nièvre Ingénierie du secteur. Elle présentera des aménagements qu'elle a réalisés ou programmés dans des communes voisines (Bouhy et Annay notamment) ainsi que les solutions qui pourraient être envisagées pour permettre une circulation plus raisonnée dans la traversée de village.

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise DECHERF, à la demande de la mairie, est venue constater les malfaçons sur les coussins lyonnais installés dans la traversée du village. L'entreprise va se retourner vers son fournisseur car les huit blocs sont endommagés. L'entreprise DECHERF a fait procéder de toute urgence à une réparation ponctuelle sur le dernier coussin côté Saint-Amand qui présentait un réel danger.

VI. DONATION DE TERRAINS

Madame le Maire informe le conseil municipal de deux propositions de donation de terrains par des particuliers à la commune d'Arquian :

- La première émanant de Madame Raymonde COULONGE, épouse NARDIN, pour la parcelle A 1619 (1004 m²), Champ Renaut, route de Lavau ;
- La seconde émanant de Madame Martine CHARRIER-GALOPIN pour la parcelle ZT 57 (4539 m²), Grand Champ, route de St-Vérain.

La première parcelle jouxte le cimetière et est entretenue de longue date par la municipalité. Un projet de donation avait d'ailleurs été évoqué en son temps.

La seconde parcelle demande un entretien important, n'est pas accessible directement de la route et la commune n'a pas de terrain attenant. Cette parcelle pourrait peut-être intéresser des voisins immédiats

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord de principe pour la réalisation de la donation de la parcelle A1619 appartenant à Mme Raymonde COULONGE, épouse NARDIN ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à cette transaction ;
- Décide de ne pas donner suite à cette proposition de donation de terrain ZT57 appartenant Mme Martine CHARRIER-GALOPIN et la remercie de sa proposition.

VII. TRAVAUX À LA STATION D'ÉPURATION

La turbine d'aération complète (avec motoréducteur) de la station d'épuration est à remplacer rapidement. Le devis pour ce remplacement indispensable au bon fonctionnement de la station s'élève à 9.805,00 € HT.

Jusqu'à l'adoption du budget, il est possible, sur autorisation du conseil municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le remplacement de la turbine d'aération de la station d'épuration et accepte le devis de l'entreprise Hydrelec d'un montant de 9.805,00 € HT ;
- Autorise Madame le maire à engager cette dépense avant le vote du budget 2022

VIII. QUESTIONS DIVERSES

Chaufferie. Les travaux sur la chaufferie, alimentant la mairie-école, les ateliers municipaux et un logement communal, ont été effectués pendant les vacances de Noël par la société SCHMID.

Locaux périscolaires. Environ 30 enfants fréquentent l'accueil périscolaire, encadré par le centre social de St-Amand. Les locaux, mis à disposition par la commune, nécessitent des travaux qui peuvent être pris en charge en partie par une subvention de la Caisse d'allocations familiales. La commune a déposé un dossier de demande de subvention pour un montant d'aide de 10.369 € et un reste à charge pour la commune de 2.593,00 €.

Les travaux seront réalisés par le chantier d'insertion du Centre social pendant les vacances scolaires de février.

Centre de Secours. Des responsables du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) de la Nièvre ont visité récemment les locaux du centre de secours d'Arquian. Un audit est en cours au niveau départemental pour établir un programme pluriannuel des travaux sur les bâtiments. Mme le Maire estime que le centre de secours mériterait pour le moins une réhabilitation. Des propositions seront présentées à la commune au cours de l'année. Les travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 60 % de l'Etat (DETR), de 20% par le SDIS et le reste à charge de 20 % pour la commune. Le centre de secours d'Arquian se porte bien et compte onze pompiers actuellement. Trois dossiers d'intégration de nouvelles recrues sont en cours.

Bacs ordures ménagères. Des poubelles pour les déchets ultimes vont être livrées au printemps dans chaque foyer.

Elections. L'élection présidentielle aura lieu les 10 et 24 avril 2022. Les élections législatives se dérouleront les 12 et 19 juin 2022. La tenue des bureaux de votes nécessitera 3 personnes par tranche horaire de 2 heures et demie de 8 à 18 heures.

Commission Environnement. La commission environnement s'est réunie récemment pour le fleurissement de la commune. La commande sera passée auprès du Jardin des Thorains à Lavau.

Commission des fêtes. Il est convenu de réunir la commission de fêtes le mercredi 02 mars 2022 à 18 heures pour envisager les animations à venir. Le carnaval qui devait se tenir le 27 février 2022 n'a pas pu être organisé du fait de la situation sanitaire qui a empêché les préparatifs.

Commission des finances. Mme le Maire informe de la réorganisation des services des finances suite à la fermeture des trésoreries de Clamecy et Donzy. De ce fait, les comptes de gestion ne pourront pas être remis en mars 2022 et le vote des budgets se fera donc en avril. La commission des finances se réunira en amont de ce vote.

Commerce. Mme le Maire informe le conseil municipal de la réception ce jour d'un courrier des responsables de la société Au P'tit Arquinois, locataire du commerce, de la mise en vente du fonds de commerce de l'épicerie-restaurant-bar. La société a signé un bail commercial avec la commune, propriétaire, en février 2021 pour une durée de neuf ans dénonçable à compter de la quatrième année.

La commune a accordé une atténuation de loyer de 100 euros portant le loyer mensuel à 150 € pendant la première année du bail du fait de la crise du Covid-19. Des investissements ont été réalisés par la commune avant la reprise et depuis.

Dans le courrier adressé à la mairie, il n'est pas question de fermeture mais de recherche de repreneurs.

Marché de Noël. Mme Élodie MONTAGU remercie les personnes qui ont participé à l'organisation du 1^{er} marché de Noël d'Arquian. Cette animation a été un succès tant au niveau de la fréquentation que des ventes.

Plus de question à l'ordre du jour, fin de séance à 19 h 15.